



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°11 du 28 Octobre 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

HEURE D'HIVER

Changement d'heure

Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans la nuit
du samedi 29 au dimanche 30 octobre 2022

-1 heure

À 3 heures du matin,
il sera alors 2 heures



abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



L'OFFICIEL

N° 11 du 28 Octobre 2022



COMMISSION D'APPEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

CONVOCATIONS

Dossier Saison : 2022/2023 N°3 – Appel
Match N° 24925424 du 17/09/2022
U 17 Départemental 1 Poule B – US TREFLE/FC VAUVERT
Appel en date du 5 Octobre 2022 formulé par FC VAUVERT

Au motif

Match perdu par Pénalité à FC VAUVERT pour en reporter le bénéfice à US TREFLE

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le

MARDI 8 NOVEMBRE 2022

A 18H30

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **FC VAUVERT**
 - Le ou la Président (e) du club
 - M. NISSARD Vincent

- ✓ **US TREFLE**
 - Le ou la Président (e) du club
 - M. BARBUSSE Hervé



L'OFFICIEL

N° 11 du 28 Octobre 2022

Dossier Saison : 2022/2023 N°4 – Appel

Match N° 24925639 du 09/10/2022

U 15 Départemental 1 Poule B – E VEZENOBRES CRUVIERS/St PRIVAT MONS

Appel en date du 19 Octobre 2022 formulé par E VEZENOBRES CRUVIERS

Au motif

Match perdu par Pénalité à E VEZENOBRES CRUVIERS pour en reporter le bénéfice à St PRIVAT MONS

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le

**MARDI 8 NOVEMBRE 2022
A 19H00**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **E VEZENOBRES CRUVIERS**
 - Le ou la Président (e) du club
 - M Christel CABANIS

- ✓ **E ST PRIVAT MONS**
 - Le ou la Président (e) du club
 - M. PASSET David



COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES

Procès-verbal n°13 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 27 Octobre 2022
À :	14h00 (par téléphone)
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Claude LUGUEL. Patrick AURILLON
Excusés :	Mme Cendrine MENUJER. Mr Pierre Jean JULLIAN.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 11 et N°12.

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Les rencontres ci-dessous non jouées le 23.10.22 (terrain impraticable) se joueront le 1^{er} Novembre 22.

- **DEPARTEMENTAL 1**
N°24543057 US Monoblet 1 / AS Pissevin 1 à 15h00



- **DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

N°24544549 US Monoblet 2 / US Tréfle 2 à 12h00

- **DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

N°24614175 O St Hilaire La Jasse / Vézenobres Cruv 2 est fixée au 30.10 à 15h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mr Claude LUGUEL



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°13 DE LA COMMISSION JEUNES DES COMPETITIONS

Réunion du :	Jeudi 27 Octobre 2022
À :	14h00 - DGL
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Patrick AURILLON-Jean-Pierre RIEU- Emile HOURS. Denis LASOUTE- Stéphane BROU
Excusés :	MR Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du Club (N°affiliation@occitanie.fr. Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 .du règlement intérieur du District).*

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La commission approuve le procès-verbal N°12 de la réunion 20.10.2022.

COUPE OCCITANIE

- **U16/U17 :**

ST MARTIN DE VALGALGUES/VAUVERT du 22.10.2022 à 15h00 aura lieu le **jeudi 03.11.2022 à 19H30 – même stade (accord des deux clubs).**

- **U14/U15 et U16/U17 : (dernier tour de la Coupe Occitanie effectué par le District Gard Lozère)**

Le tirage de la COUPE OCCITANIE U16/U17 et U14/U15 a eu lieu ce jeudi 27.10.2022 par Madame Muriel VERDIER et Monsieur Teddy GRAS. (voir site du District Gard Lozère ou Foot club). Les rencontres auront lieu les 26 ET 27 Novembre 2022. Les clubs qualifiés ce jour auront leur match de championnat reprogrammés les 17 ET 18 DECEMBRE 2022.

Les U16/U17 jouent le samedi 26.11.2022 à 15H00

Les U14/U15 jouent le dimanche 27.11.2022 à 10H00.

Pas de prolongation (tirs au but si nécessaire).

- **U18/U19**

N. CHEMIN BAS/BEAUCAIRE STADE aura lieu le Samedi 26.11.2022

Les 8^{ème} de finale COUPE GARD LOZERE se joueront les 7 et 8 JANVIER 2023.

ABSCENCES DE FEUILLES DE MATCH

- **U16/U17 D1 POULE B**

MANDUEL SC/AS CAISSARGUES du 08.10.2022, aucune feuille de match a été réceptionnée par la Commission des Jeunes.

PCM : la Commission donne match perdu par pénalité au SC MANDUEL (art 72 alinéa 6 des RG).



RETOUR COMMISSION

1/ COMMISSION TECHNIQUE D ARBITRAGE DU 21.10.2022

- **COUPE GARD LOZERE U16/U17**

THEZIERS/N. CASTANET du 1^{er} Octobre 2022 : retour dossier concernant MR XXXXX (arbitre de la rencontre).

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

- **U16/U17 D1 POULE A**

N. LASSALIEN/RC ST LAURENT DES ARBRES du 29.10.2022 aura lieu le **01.11.2022 à 15H00** sur les installations de ANNEXES COSTIERES 2 à 15H00 (accord des deux clubs).

- **U16/U17 D2 POULE B**

N. GAZELEC/FC LANGLADE du 30.10.2022 aura lieu le **09.11.2022 à 18H00** sur les installations de R. PELISSIER NIMES (accord des clubs).

- **U16/U17 D2 POULE C**

UCHAUD BERNIS/VAUVERT GALLICIAN 2 du 13.11.2022 aura lieu le **12.11.2022 à 15H00** sur les installations d'UCHAUD (accord des deux clubs)

AEC SAINT GILLES/AS POULX 2 du 26.10.2022 aura lieu le **06.11.2022** sur les installations de SAINT GILLES à 10H00. (accord des deux clubs).

- **U14/U15 D1 POULE B**

ES ST JEAN DU PIN/AS ROUSSON du 30.10.2022 à 10H00 aura lieu le **mercredi 2.11.2022** sur les installations de ST JEAN DU PIN (voir avec la Mairie pour horaire à fixer)

AS ST CHRISTOL LES ALES/GALLARGUES CABASSUT du 30.10.2022 aura lieu le **09.11.2022 à 17H00** sur les installations d'AIGUES VIVES (rencontre inversée et accord des deux clubs).

- **U14/U15 D2 POULE A**

FC LANGLADE/RC ST LAURENT DES ARBRES du 30.10.2022 aura lieu le **06.11.2022 à 10H00** sur les installations de LANGLADE (accord des deux clubs)

BOUILLARGUES US/FC LANGLADE du 27.11.2022 aura lieu le **26.11.2022 à 16H00** sur les installations de BOUILLARGUES. (accord des deux clubs).



- **U14/U15 D2 POULE B**

AS SAINT PAULET DE CAISSON/ST BEAUCAIRE 30 2 du 30.10.2022 aura lieu le dimanche 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de ST PAULET DE CAISSON (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D3 POULE A**

US MONOBLET/ST HIPPOLYTE DU FORT du 30.10.2022 aura lieu le mercredi 09.11.2022 à 14H30 sur les installations de MONOBLET (accord des deux clubs).

SO AIMARGUES/SC ANDUZE du 30.10.2022 est remis à une date ultérieure.

ES SUMENE/UCHAUD BERNIS du 30.10.2022 aura lieu le 09.11.2022 à 16H30 sur les installations de SUMENE (accord des deux clubs)

VESTRIC US/FC LANGLADE du 30.10.2022 aura lieu le 09.11.2022 à 18H00 sur les installations de VESTRIC (accord des deux clubs)

- **U14/U15 D3 POULE B**

FC VAL DE CEZE/CONNAUX CANABIER 2 du 30.10.2022 est remis à une date ultérieure.

CHUSCLAN LAUDUN-CAVILLARGUES/N. LASSALIEN du 30.10.2022 aura lieu le samedi 5.11.2022 à 10H00 sur les installations de LAUDUN L ARDOISE (accord des deux clubs)

THEZIERS/SAUVETERRE du 11.12.2022 aura lieu le 10.12.2022 à 17H30 sur les installations de THEZIES (accord des deux clubs).

OL FOURQUES/THEZIERS du 30.10.2022 aura lieu le 08.11.2022 à 19H00 sur les installations de FOURQUES (accord des deux clubs)

- **U14/U15 TERRITOIRE GARD/HERAULTS**

ST CLEMENT MONTFERRIER 12/BEAUCAIRE STADE 30 du 13.11.2022 aura lieu le samedi 12.11.2022 à 13H30 sur les installations de STADE ERNEST BROUSSE ST CLEMENT.

ST PRIVAT DES VIEUX MONS/N. CHEMIN BAS D AVIGNON du 30.10.2022 aura lieu le 06.11.2022 à 9H00 sur les installations de ST PRIVAT DES VIEUX (accord des deux clubs)

AS ROUSSON/ST CLEMENT MONTFERRIER 12 du 30.10.2022 aura lieu le 06.11.2022 à 10H00 sur les installations de ROUSSON (accord des deux clubs).



FORFAITS

AS VERS N°581851

U16/U17 D2 POULE B

N. PISSEVIN VALDEGOUR /AS VERS du 23.10.2022 à 10H00.

L'équipe de AS VERS nous informe par mail du 21.10.2022, que par manque d'effectifs, l'équipe de VERS ne se déplacera pas à NIMES.

La Commission déclare le club de AS VERS forfait. Score à homologuer 3 à 0 en faveur de N. PISSEVIN.

INFORMATIONS CLUBS

AS CAISSARGUES

La Commission,

Pris connaissance de l'Arrêté municipal de la Mairie de Caissargues interdisant la pratique du foot à 11 sur le terrain Philippe Lamour 1 et notamment l'usage des buts de foot à 11,

Considérant que :

- l'Arrêté municipal, transmis le 23.09.2022 au District Gard-Lozère, couvre la période du 23.09.2022 et jusqu'à nouvel ordre,
- le calendrier ne peut être modifié que de manière exceptionnelle et ponctuelle,
- la longue période d'inutilisation de ce terrain va créer un problème récurrent et non exceptionnel sur le calendrier des championnats,
- cela touche les calendriers des équipes foot à 11 de AS Caissargues de manière récurrente sur la période.
- Pour le bon déroulement des championnats dans lesquels les équipes de l' AS CAISSARGUES (foot à 11) sont engagées, la commission fait et a fait son maximum pour palier à cette difficulté et limiter l'impact de cet Arrêté Municipal,

Considérant qu'à ce jour et au vu de l'avancement des championnats, nous nous trouvons dans une situation où l'équité sportive des championnats peut ne plus être respectée,

Considérant que la commission est garante de cette équité et se doit de suivre le calendrier édité en début de saison pour cela,

Par ces motifs,

Demande expressément au Club de AS CAISSARGUES et à la Ville de Caissargues :

- **De déterminer et communiquer au plus vite un terrain de repli pour y disputer les matchs de foot à 11,**



- De communiquer une date d'autorisation à la pratique du Foot à 11 de son terrain Ph. Lamour 1

Informe le Club de AS Caissargues et la ville de Caissargues, que sans solution pérenne dans les prochains jours, des décisions devront être prises et pourraient mener jusqu'à des forfaits de leurs équipes foot à 11.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président
Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre RIEU



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°12 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	28/10/22
À :	10h - Dématérialisé
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 11 de la réunion du 21/10/2022.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12/U13 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

- **SP ALESIEN / BAGARD U12 U13 D3 E N°52329.1 :**

Cette rencontre se jouera donc sur le terrain de BAGARD. Accord club et Commission.

Toutefois, la Commission réitère sa demande concernant votre terrain :

La Commission,

Demande au club de SP ALESIEN de communiquer dans les plus brefs délais un terrain d'utilisation classé conforme, avant la phase 2 et au plus tard le 10/12/2022,

Rappelle qu'un club n'ayant pas de terrain ne peut prétendre à une inscription en championnat (RG District).

FESTIVAL PITCH U13

Suite annulation des rencontres du 15 Octobre : Les rencontres PITCH sont reprogrammées le :

SAMEDI 5 Novembre

Suite demande de Fourques Ol de repousser la journée PITCH au 19 Novembre : **Refus de la commission**



L'OFFICIEL

N° 11 du 28 Octobre 2022

Avant OUI / Après NON

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'ÉQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

DATES INTER-DISTRICT U 12 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

Challenge Jean-pierre Roux – U12

Prochain Tour : Samedi 12 Novembre

Foot Animation - U10 et U10/U11

Les clubs qui veulent inscrire des équipes en plus ou en ELITE pour la Rotation 3 peuvent le faire dès à présent

La R3 débutera le 3 Décembre (**DATE LIMITE d'engagement le 20 NOVEMBRE**)

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Foot Animation – U6 à U8/U9

- **DEBUT ROTATION 2 en U8 et U8/U9 : SAMEDI 19 NOVEMBRE**

DATE LIMITE ENGAGEMENTS U8 et U8/U9 : JEUDI 10 Novembre

Il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation sur engagement volontaire des clubs



ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - **Chapitre 4 RG du District.**

Foot Animation - FEMININES

1^{er} TOUR PITCH Féminines : 12 Novembre 2022

Les rencontres U13F U12F D1 du 15.10.22 sont reportées au 03.12.22

- N°25257077 GC Quissac 2 / Vergèze EP 1
- N°25257078 Langlade FC 1 / O Alès en Cévennes 1
- N°25257079 ENT.S Marguerittes 1 / SC Roquemaure 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



COMMISSION TECHNIQUE EN ARBITRAGE

Procès-verbal n°1 de la Commission Technique en Arbitrage

Réunion du : 21 Octobre 2022

À : 10h00 au siège du District Gard Lozère

Présents : MRS Claude BOUILLET – Christian BOUTADE – Nicolas RAINVILLE -

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

DOSSIER N° 2022/223 – CTA - 001

Match N° 25023719 - Coupe Gard-Lozère U17 – ES THEZIERS 1 / SP. C CASTANET NIMES

Réclamation formulée par SPC NIMES CASTANET

Vu les pièces du dossier,

Vu la feuille de match,

Vu les rapports complémentaires.

- Article – 139 Feuille de match

1. *A l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match, mentionnant l'identité de tous les acteurs, est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, (.....)*

(...) Cette feuille de match doit être intégralement remplie et signée par l'arbitre et les capitaines.

Pour les rencontres des catégories de jeunes, c'est le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié responsable qui remplit et signe la feuille de match.(....)

- **Article – 139 bis Support de la feuille de match**
- **Article - 141 Vérification des licences**

1. *Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.*

2. *En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 139bis, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.*

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition (.....)

La CTA dit la réclamation IRRECEVABLE car non mentionnée sur la feuille de match avant le début de la rencontre

La CTA transmet le dossier à la Commission d'éthique pour suite à donner concernant l'arbitre.

La CTA transmet le dossier à la Commission des Jeunes pour homologation du résultat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Claude BOUILLET

Le Secrétaire de séance

Mr Christian BOUTADE

HOMOLOGATIONS

U17 DEPARTEMENTAL 1 B
POULE B1150 C
JOURNEE DU 17.09.22 D
MANDUEL SC 1 0-3 R.C. GENERAC 1 E
P-1* F
JOURNEE DU 08.10.22 D
MANDUEL SC 1 0-3 CAISSARGUES A 1 E
P-1* F
U17 DEPARTEMENTAL 2 B
POULE B1150 C
JOURNEE DU 23.10.22 D
N. PISSEVIN 1 3-OF VERS AS 1 E
COUPE GARD-LOZERE U17 B
POULE 2150 C
JOURNEE DU 01.10.22 D
THEZIERS E.S. 1 5-3 N. CASTANET 1 E



Jour de première pour Aigues-Mortes

Ce samedi 29 octobre, à partir de 15 h, ce sera jour de fête pour Aigues-Mortes. Pour le compte du septième tour de la coupe de France, les Saliniers recevront Pau. Depuis que Yohan Borg entraîne l'équipe, elle est déjà arrivée à ce stade à quatre reprises. Mais jamais elle ne s'était mesurée à une équipe de Ligue 2. Voilà donc la lacune comblée.

Quand on fait remarquer à l'entraîneur gardois que trois divisions seulement séparent son club de celui du Béarn, il s'empresse de répondre : *« A Aigues-Mortes, on est déjà en décalage avec bien des clubs de National 3 qui ont un fonctionnement de semi-pro. Nous ne sommes que des amateurs. Tous les gars travaillent. »*

Comptons toutefois sur Yohan Borg pour préparer du mieux possible cette rencontre. Dans la semaine, il va bien évidemment visionner des images de la victoire des Palois acquise samedi dernier face à Nîmes (1-0). Il prévient : *« Je sais déjà comment fonctionne cette équipe. Je connais quelques-unes de ses individualités et notamment Henri Saivet passé par Bordeaux, Angers, Saint-Étienne et Newcastle. Et je sais aussi qu'elle n'est pas en souffrance dans son championnat et qu'elle peut donc se consacrer pleinement à ce match de coupe. »*

Aigues-Mortes aussi aura des ambitions. En premier lieu, celle de vouloir croquer à pleines dents dans un match de coupe de France face à des professionnels. Les occasions ne se présentent pas toutes les saisons. L'entraîneur acquiesce : *« Il y a, c'est vrai, la magie de la coupe de France. Dans cette compétition, un match n'est jamais joué d'avance. On ne va pas passer notre après-midi à faire des photos et à la regarder jouer. Si on peut les faire douter, on ne s'en privera pas. Mais la tâche s'annonce difficile. »*

Aigues-Mortes nourrit de légitimes ambitions et ne manque pas non plus d'ambition. *« On est cohérent dans ce que l'on fait depuis le début de saison »,* admet le technicien. Comment lui donner tort : en neuf matches, ses joueurs n'ont pas encore connu la défaite. Ils ont passé quatre tours de coupe en ne concédant qu'un seul but. En championnat, ils ont gagné à deux reprises pour trois nuls, pointant à la troisième place. Le week-end dernier, ils ont même été ceux qui ont fait perdre au leader Béziers ses premiers points en le contraignant au match nul. *« C'est satisfaisant d'autant qu'en championnat, nous n'avons joué qu'une seule fois sur notre terrain, dit Yohan Borg. Mais chaque match est difficile. Notre objectif unique cette saison est d'aller chercher le maintien le plus rapidement possible. »* Mais rien n'empêche les Aigues-Mortais de tenter de frapper un gros coup en coupe.

